

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 01 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Les dossiers des employées sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Observations : la sieste et les jeux libres
- Discussions avec l'exploitante concernant les dossiers des employées, l'aire de repos et le cours de secourisme général.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 juin 2022

Date

original signé par
Alexandra LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 juin 2022

Date